Le Soir d'Algérie - Espace «Corruption» - E.mail : soircorruption@gmail.com

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION, VERSION GOUVERNEMENTALE

«Relancer la loi relative à la déclaration de patrimoine et associer les citoyens»

Après que le Premier ministre ait déclaré qu'«il fallait séparer l'argent du politique», le ministre de la Justice a été chargé de multiplier les discours sur la lutte contre la corruption — Tipasa, Constantine et Oran —, mais sans définir les contours de cette lutte. Mieux encore, le chargé de la Justice évoque la nécessité de «relancer la loi relative à la déclaration de patrimoine», alors qu'en Algérie, cette loi n'existe pas, et ajoute qu'il faut «associer les citoyens», alors que chaque jour, les lanceurs d'alerte subissent toutes sortes de représailles…

Selon l'APS («Algérie Presse Service», agence gouvernementale), le ministre de la Justice a indiqué jeudi 13 juillet 2017 à Tipasa que la lutte contre la corruption et tous les crimes économiques «n'est pas conjoncturelle», soulignant que l'action publique avait déjà été «mise en mouvement concernant plusieurs affaires de corruption, et la justice suit son cours».

«La lutte contre la corruption n'est pas une campagne conjoncturelle, mais un travail mené sur le terrain au quotidien avec la participation de tous les secteurs de l'Etat», a précisé le ministre dans une allocution en marge de la cérémonie d'installation du nouveau procureur général près la cour de Tipasa.

«La lutte ne se limite pas à l'aspect répressif, mais repose aussi sur la transparence dans la gestion des affaires publiques», a affirmé le ministre, soulignant la nécessité de relancer la loi relative à la déclaration de patrimoine et d'associer les citoyens à la lutte contre ce fléau. Mais de quelle loi veut parler le ministre ? En Algérie, il n'y a pas de loi spécifique à la déclaration de patrimoine des «agents publics» (élus et commis de l'Etat), et les dispositions à ce sujet de la loi du 20 février 2006 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption ne sont pas appliquées, notamment par ceux qui en ont la charge.

C'est quoi une affaire de corruption dite «dangereuse» ?

Toujours selon le ministre de la Justice, entre 2013 et 2016, les juridictions compétentes ont été saisies de 3 405 affaires de corruption qualifiées de «dangereuses» et les ministères publics ont mis en mouvement l'action publique contre les auteurs de «faits graves», ajoutant que la justice suivra son cours conformément à la loi, sans donner plus de détails sur ces affaires. Le ministre ne nous a pas donné la définition d'une affaire de corruption dite «dangereuse». Faisait-il allusion à des cas de grande corruption avec des ramifications internationales ? Et que doit-on comprendre par «auteurs de faits graves» ? Là aussi, le ministre ne le précisera pas.

«Coordination entre les instances et services de l'Etat en matière de lutte contre les crimes financiers et économiques»

Poursuivons la lecture du discours ministériel : «La consolidation du secteur de la justice se poursuit par l'introduction dans le nouveau plan du gouvernement, adopté récemment par le Parlement, de mécanismes ''plus efficaces de la politique de prévention contre le crime de corruption'', à la faveur de l'intensification de la coordination entre les instances et services de l'Etat en matière de lutte contre les crimes financiers et économiques», a-t-il ajouté.

Quels sont ces mécanismes et en quoi pourront-ils être plus efficaces ? Le ministre ne le précisera pas. En matière de coordination, et c'est un secret de Polichinelle, jusque-là, c'était plutôt le chacun pour soi et pour ne pas faire grand-chose : est-ce que ça va changer ? Peu probable, car la volonté politique pour ce faire n'est toujours pas au rendez-vous.Et le ministre d'annoncer : «Pour la mise en œuvre du programme du président de la République, il est prévu dans le cadre du Plan d'action du gouvernement de renforcer les dispositifs juridiques et réglementaires régissant la vie publique et les différents services, soulignant l'impératif d'accorder «un intérêt particulier à l'application de la loi relative à la Déclaration de patrimoine et à la redynamisation du contrôle visant à assainir le climat au sein des entreprises». Il a plaidé, dans ce contexte, pour un développement «efficace et transparent» en faveur de tous les enfants de l'Algérie, loin des comportements «illégaux, illicites, voire immoraux», soulignant la nécessité de «définir les obligations inhérentes à la Fonction publique et aux services spécialisés afin de préserver la neutralité et la transparence de l'administration».

Comment cette grande annonce et cette grande résolution va-t-elle se traduire en programme d'action sur le terrain ? Nous n'en saurons pas plus…

Djilali Hadjadj

PAROLES DE MINISTRE

«La justice est un maillon de la chaîne de lutte contre la corruption et contre tous les autres crimes liés à la dilapidation de deniers publics»

Le ministre de la Justice a mis l'accent, jeudi 20 juillet 2017 à Oran, sur la nécessité pour les juges de s'autosaisir devant les cas d'atteinte aux terres agricoles. *«Les juges doivent s'autosaisir et entamer des poursuites judiciaires dans les cas d'atteinte aux terres agricoles quelle que soit l'origine de ces atteintes»*, a souligné le ministre qui présidait la cérémonie d'installation du nouveau procureur général près la cour d'Oran. Par ailleurs, le ministre a appelé les magistrats à suivre avec rigueur et par la force de la loi tous les cas d'atteinte sur les terres agricoles, estimant que «ces efforts nécessitent la contribution de toutes les institutions de l'Etat dans la prévention et la lutte contre toutes les atteintes visant ce secteur vital». Le ministre a souligné que la justice est un maillon de la chaîne de lutte contre la corruption et contre tous les autres crimes liés à la dilapidation de deniers publics qui nécessitent l'intervention des parties concernées.

LSC

Le ministre de l'Intérieur appelle les walis à faire preuve «d'objectivité» et de «transparence» dans la gestion des affaires locales

Le ministre de l'Intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire a appelé, samedi 22 juillet 2017 à Alger, les walis et walis délégués à considérer la réalité avec «objectivité» et «détermination» et à faire preuve d'initiative et de «transparence» dans la gestion des affaires locales. «Il est désormais impératif que vous considériez la réalité avec objectivité et détermination et que vous fassiez preuve d'initiative et de transparence dans la gestion des affaires locales», a indiqué le ministre dans une allocution à l'occasion de l'installation des nouveaux walis et walis délégués concernés par le dernier mouvement opéré par le président de la République dans ce corps, soulignant la «détermination du gouvernement à les accompagner et à leur réunir un climat favorable sur les plans juridique, organisationnel et financier pour faciliter la concrétisation du saut qualitatif escompté». Il a réaffirmé également la «nécessité de rationaliser les dépenses», en particulier celles de fonctionnement et d'équipement des services administratifs.

LSC

POUR PALLIER LES INSUFFISANCES RELEVÉES CHEZ NOMBRE DE MAGISTRATS

Il sera enfin fait appel à des experts spécialisés

Les dispositions relatives aux assistants spécialisés au parquet seront «prochainement» adoptées par le gouvernement pour permettre à la justice d'accomplir efficacement sa mission de protection de la société contre toutes les formes de déviance, a annoncé le 18 juillet à Constantine le ministre de la Justice. «Ces dispositions permettront de mettre à la disposition du ministère public des experts spécialisés dans les domaines techniques (financier, bancaire et autres) pour assister les représentants du ministère public aussi bien pendant la phase de l'enquête préliminaire qu'après le déclenchement des poursuites», a expliqué le ministre au cours d'une allocution prononcée à l'occasion de l'installation du nouveau procureur général près la cour de Constantine.

Une disposition réglementaire sera adoptée le 23 septembre prochain

Le décret exécutif relatif aux assistants auprès du parquet sera présenté au gouvernement le 23 septembre prochain, a révélé le ministre, insistant sur le critère «spécialisation», notamment dans le traitement des affaires graves et complexes comme la corruption et les crimes relatifs aux nouvelles technologies. Toujours selon le ministre, propos rapportés par l'APS, «la prochaine rentrée judiciaire connaîtra ''un nouvel élan'' dans le domaine de la lutte contre la corruption et la délinquance économique et financière», soulignant la dynamisation des juridictions pénales spécialisées (les pôles) dont les capacités humaines et structurelles seront renforcées en vue d'augmenter leurs performances dans le traitement des affaires de blanchiment d'argent et de transfert illicite des capitaux notamment.

LSC

Le prochain «Soir Corruption» paraîtra le lundi 4 septembre 2017

«Le Soir Corruption» fait une pause durant tout le mois d'août. Il sera de retour le lundi 4 septembre 2017.